

COMMUNE D'ACHERES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

N°17

Objet :

MARCHE DE SERVICES
POUR L'ENTRETIEN DES
LOCAUX DE L'ECOLE
CLAUDIE HAIGNERE ET DU
CENTRE TECHNIQUE
MUNICIPAL

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

9 AVRIL 2025

Date de la Convocation :

3 AVRIL 2025

Date d'affichage de la
convocation :

3 AVRIL 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 9 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Suzanne JAUNET.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Mourad MERGUI.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Katell LANDIER	pouvoir à	Céline CHASSIN
Camille VAUR	pouvoir à	Marc HONORÉ
Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Alisson ZANI	pouvoir à	Sarah SABOURIN
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Yves FUZET	pouvoir à	Nicole MARTIN
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	François DAZELLE
Michèle FOUBERT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY

Etaient absents :

Salim LESAGE

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 26

Membres représentés : 08

Membres absents : 01

VOTE :

MAJORITE

5 votes contre (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

Secrétaire de séance : Sarah SABOURIN

Ville d'Achères
2025/

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2025

N° 017

OBJET : MARCHÉ DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX DE L'ÉCOLE CLAUDIE HAIGNERE ET DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Rapporteur : M. François DAZELLE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L2124-1, L2124-2, R2124-1 et R2124-2,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 04/04/2025

Considérant la nécessité pour la ville d'Achères d'assurer l'entretien de ses locaux communaux,

Considérant la volonté d'externaliser les prestations de mise en propreté des locaux de l'école Claudie Haigneré et du Centre technique municipal et de faire appel à une entreprise spécialisée dans le domaine de l'entretien des locaux afin d'assurer une prestation de qualité,

Considérant que l'exécution des prestations de nettoyage par une entreprise privée des locaux de l'école Claudie Haigneré et du Centre technique municipal a donné satisfaction à la ville d'Achères,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (5 votes contre : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : APPROUVE la procédure de passation du marché de services pour l'entretien des locaux de l'école Claudie Haigneré et du Centre technique municipal.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure de passation, à attribuer et à signer ledit marché.

ARTICLE 3 : DECIDE que Monsieur le Maire ou son représentant, par délégation, sera chargé de pendre conformément aux règles applicables notamment aux marchés publics, toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toutes décisions concernant ses avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à Achères, le 9 avril 2025

Délibération publiée le .

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORE

